



## DELIBERATION N°16/1201

du Conseil d'Administration du 25 février 2016

Point n°4 de l'ordre du jour

Modalités de la concertation relative à l'aménagement du Parc Bougainville

Après avoir entendu l'exposé du Directeur Général,

le Conseil d'Administration :

APPROUVE

les objectifs et les modalités de la concertation relative à l'aménagement du Parc Bougainville telles que présentées dans le rapport au conseil d'administration, à savoir :

- avis de presse annonçant la concertation,
- organisation, entre Février et Juin 2016, de six ateliers ouverts à la population dans les locaux d'Euroméditerranée,
- organisation en Juillet 2016 d'un Forum public de restitution et de synthèse de la concertation.

Fait à Marseille, le 25 février 2016

La Présidente

Laure-Agnès CARADEC

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

David COSTE



DELIBERATION N°16/1234

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2016

POINT N°4 DE L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE AUX AMENAGEMENTS PROVISOIRES ET DEFINITIFS  
DU PARC BOUGAINVILLE

Après avoir entendu l'exposé du Directeur Général,

le Conseil d'Administration :

APPROUVE

le bilan de la concertation préalable aux aménagements provisoires et définitifs du Parc Bougainville.

Fait à Marseille, le 24 novembre 2016

La Présidente

Laure-Agnès CARADEC

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

David COSTE



Modalités de la concertation préalable relative  
aux aménagements provisoires et définitifs  
du Parc Bougainville

Les objectifs poursuivis par l'aménagement du Parc Bougainville sont exposés dans le rapport précédent intitulé « Projet d'aménagement du Parc Bougainville ». Le présent rapport complémentaire expose les modalités de la concertation préalable qui se déroulera dans le courant de l'année 2016.

Base légale :

L'article L 103-2-3<sup>e</sup> nouveau du code de l'urbanisme indique que font l'objet d'une concertation ... « les projets et opérations d'aménagement ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement. ».

L'article L 103-3 du code de l'urbanisme précise en outre que « lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du ... 3<sup>e</sup> de l'article L 103-2 .. , les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de l'établissement public compétent »

Processus :

Une démarche de concertation en deux temps qui permet de nourrir la réflexion sur les aménagements provisoires (temps 1) et sur les aménagements définitifs (temps 2) ;

Un processus qui respecte le calendrier de mise en œuvre opérationnel du Parc : les deux temps de concertation sont menés d'ici juillet 2016.

Publics cibles :

Une seule scène de concertation (les ateliers) permettant de mixer l'ensemble des publics : associations locales, structures de proximité, représentants du conseil citoyen mais aussi les usagers et habitants volontaires à l'échelle du périmètre élargi prêts à s'impliquer dans la démarche ;

Outils et Supports :

L'animation :

- Une balade sur site de type « diagnostic en marchant » pour lancer la démarche
- 5 Ateliers pouvant réunir entre 30 et 40 participants, avec comme support des diaporamas et des contenus iconographiques pour nourrir les débats (plan de situation du parc et des secteurs concernés, infographie sur la production des contributions et leur modalité de prise en compte par les équipes d'architectes, schémas de fonctionnement des ateliers...)
- Un Forum public de fin de démarche permettant d'associer plus largement la population (environ 100-120 participants) sur un temps de restitution et de synthèse.

La communication de proximité en amont (permettant de préparer la concertation) :

- Utilisation des listings existants, identification des acteurs « ressources du quartier », présence sur le terrain et rencontres des acteurs/structures qui pourraient être parties-prenantes de la démarche.
- Distribution d'un dépliant 3 volets invitant les publics ciblés à participer à la démarche et aux ateliers (+ boitage sur le quartier élargi aux sites limitrophes). Ce dépliant présente : les objectifs de la démarche proposée, le calendrier et les modalités de la concertation (Ateliers et Forum), les grandes questions qui seront débattues, une invitation à s'inscrire ou à se renseigner ;

#### La communication en aval :

- Un dispositif d'invitation au forum public (affiche, Flyer, bannière web et réseaux sociaux) pour mobiliser largement la population ;

#### Autres outils d'expression et recueil de la parole :

- Une page dédiée sur le site de l'EPAEM pour informer de l'avancée de la démarche, déposer un avis et consulter les documents supports de la concertation (les présentations, les CR, le bilan de la démarche) ;
- Un mur d'expression affiché lors du forum public de restitution ;
- Une adresse mail spécifique pour communiquer avec l'EPAEM et poser des questions concernant la démarche ;

## Temps 1 : Aménagements provisoires

Un état des lieux partagé qui permet de cerner les principaux besoins/attentes

---

Objectifs : Présenter la démarche de concertation, en proposant de poser les constats concernant l'existant pour voir quelles sont les améliorations qui pourraient-être apportées rapidement sur certains sites pré-ciblés ;

Mener un état des lieux pour repérer à l'échelle des terrains pré-ciblés quels sont les principaux dysfonctionnements ;

A partir de cet état des lieux, présenter une boîte à outils, et voir si certaines propositions d'aménagements provisoires permettraient de répondre à ces dysfonctionnements (réponse aux besoins exprimés en apportant des améliorations à court terme).

Identifier des interventions (ponctuelles et provisoires) pour la période « d'entre-deux » du projet, ce qui permettrait d'initier une dynamique sur le terrain tout en préfigurant l'évolution du site ;

Modalités : un atelier balade de diagnostic en marchant (fin février) + deux ateliers d'ici fin mars 2016 ;

Livrables : un état des lieux partagés, un programme des aménagements provisoires consensuels;

#### Atelier 1 (diagnostic en marchant) :

Présentation des modalités de concertation, échanges sur la méthode et les contraintes puis visite de site pour réaliser un diagnostic en marchant ;

Parcours qui permet de prendre connaissance des différents sites de « projet » (Métro Bougainville, Bellevue, Bautrand, Quincanor, fourrière). Retour en salle pour débriefer et réaliser une synthèse miroir.

#### Atelier 2 :

Discussions en sous-groupes pour approfondir les discussions en repartant des éléments abordés après la balade de diagnostic en marchant. Travail sur les atouts et les faiblesses de chaque secteur du périmètre, en essayant de mettre en évidence les points communs ;

Restitution collective et croisement des regards pour faire émerger les constats communs et les grands enjeux qui en découlent à court terme ;

#### Atelier 3 :

A partir des enjeux relevés lors de l'atelier précédent, le MOA présente sous forme d'une boîte à outils une liste d'interventions possibles qui permettraient de répondre rapidement à certains besoins identifiés. Echanges en sous-groupe sur les outils d'aménagement proposés (atouts, inconvénients), et restitution en plénière pour faire émerger les points de consensus et les désaccords ;

Travail de hiérarchisation pour faire apparaître les priorités (concernant le type d'outils à privilégier et le lieu d'intervention). Recherche d'un accord collectif sur les éléments priorisés, soit les interventions à proposer dans un premier temps compte-tenu des constats portés dans l'état des lieux ;

## Temps 2 : Aménagements définitifs

### Approfondir les échanges pour nourrir le préprogramme

---

Objectifs : Repartir du diagnostic à une échelle élargie pour approfondir les réflexions sur les différentes thématiques : circulations/cheminements, qualités des espaces publics et cadre de vie (ambiances recherchées), usages à conforter et développer, articulation/intégration du parc aux quartiers limitrophes, patrimoine à valoriser.

Modalités : trois ateliers entre avril et fin juin 2016 + un forum public de partage et de restitution de la démarche en juillet 2016 ;

Livrables : un bilan de la concertation préalable intégrant tous les apports des deux temps de concertation (temps 1 et temps 2) et un cahier de recommandations à intégrer au dossier de consultation (préprogramme) des équipes de maîtrise d'œuvre ;

#### Atelier 4 :

Poursuivre la réflexion sur les conditions à réunir pour développer la qualité de l'espace public et améliorer le cadre de vie, à plus long terme ;

Reprenre les éléments issus du « Temps 1 » d'état des lieux à partir d'une synthèse à entrées thématiques portant sur l'ensemble du territoire du futur Parc Bougainville. Poursuivre la réflexion de diagnostic partagé en complétant les constats et attentes sur différentes thématiques : déplacements, cheminements, ouverture/fermeture, articulation avec les quartiers environnants, place de la nature, ambiance, patrimoine, activités, services, usages, contraintes du métro, du canal...)

#### Atelier 5 :

Sur chacune des thématiques, proposition d'un tableau de synthèse complété reprenant pour chacune des thématiques les atouts, les faiblesses, les contraintes, les potentiels. Discussion pour valider le tableau et éclaircir certains points si imprécisions ou désaccords. Travail en sous-groupe pour identifier les enjeux relatifs à l'opération d'aménagement définitif du parc Bougainville ;

#### Atelier 6 :

Approfondissement des enjeux et travail de hiérarchisation sur chacune des thématiques. Dans le même temps, mise en évidence des propositions concrètes qui sont avancées par les participants et qui peuvent s'apparenter à des éléments de programme. Mise en évidence des points de consensus et de disensus, mais aussi des problématiques restant à approfondir (en phase d'études avec l'équipe de maîtrise d'œuvre) ;

#### Forum public :

Événement qui vise à attirer de nouveaux participants qui n'ont pas été associés aux ateliers pour partager avec eux les réflexions issues de la concertation préalable ;

Animation de type atelier ouvert, pour apporter l'information aux participants mais aussi solliciter leur avis et leur éclairage concernant les conclusions des ateliers. Travail sur tables en sous-groupes (possibilité d'associer environ 100-120 participants) pour compléter le travail réalisé en concertation.

#### En conclusion et en synthèse du Forum Public :

Un bilan de la concertation pédagogique (cahier de 40 pages environ avec iconographies, maquettage, charte graphique...) restituant le processus de concertation, ses apports au débat et les préconisations utiles à transmettre à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue lors du concours.

La première étape procédurale dans la mise en œuvre du projet d'aménagement du Parc Bougainville est la concertation des habitants et futurs usagers, car cet aménagement aura un impact très important sur leur cadre de vie. Pour cela, il est nécessaire que le Conseil d'Administration délibère sur les modalités de la concertation préalable.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'approuver les objectifs et les modalités de la concertation du public présentées ci dessus, à savoir deux avis de presse annonçant la concertation, 6 ateliers et un Forum public de clôture.





## Approbation du bilan de la concertation préalable des aménagements provisoires et définitifs du Parc Bougainville

### *Les modalités de concertation et les moyens mis en œuvre*

Le préprogramme du Parc Bougainville ayant été établi sur la base des objectifs et contraintes de site identifiés à ce jour, il convenait dès lors de le compléter par l'identification d'aménagements et d'équipements répondant aux attentes des riverains et plus largement des futurs usagers de ce grand parc de 4 hectares. L'objectif était également de préciser le contenu des aménagements transitoires.

Afin de recueillir les besoins, idées et propositions des futurs usagers, la concertation préalable a donc été engagée conjointement sur le projet de Parc Bougainville définitif et ses aménagements transitoires et ce afin :

- Dans un premier temps, de nourrir la réflexion sur les aménagements transitoires et déterminer un programme d'aménagement consensuel,
- Dans un second temps, de recueillir l'avis d'un public élargi (riverains et futurs usagers métropolitains) et préciser les fonctions et usages attendus de ce nouveau parc de 4 hectares.

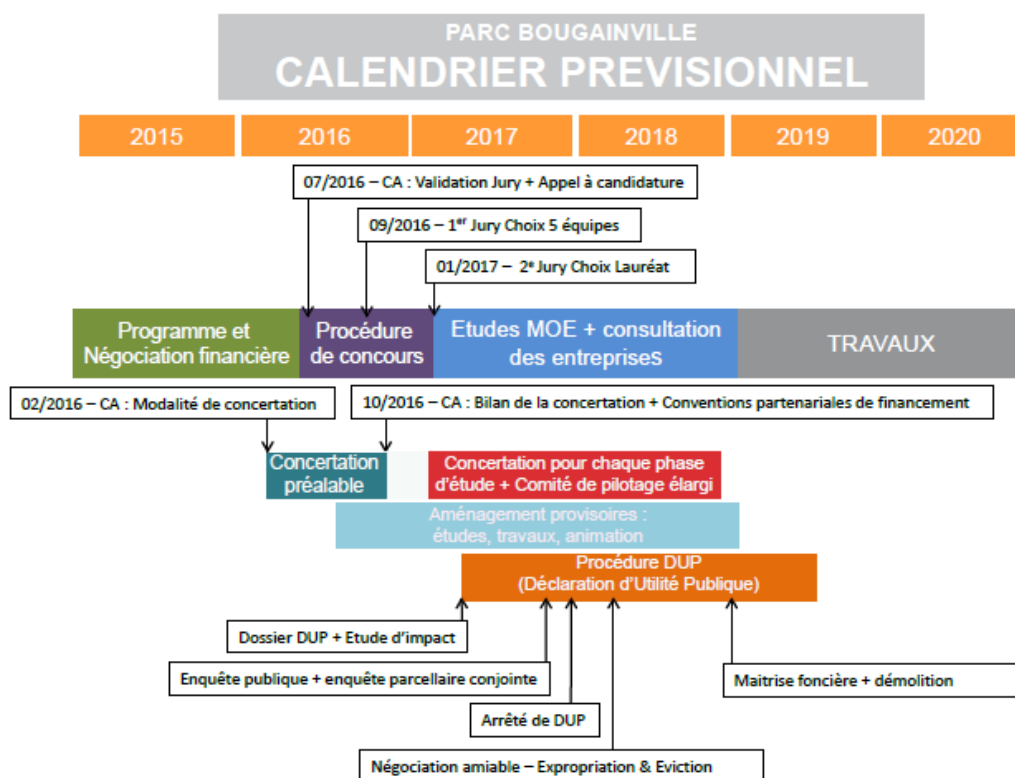
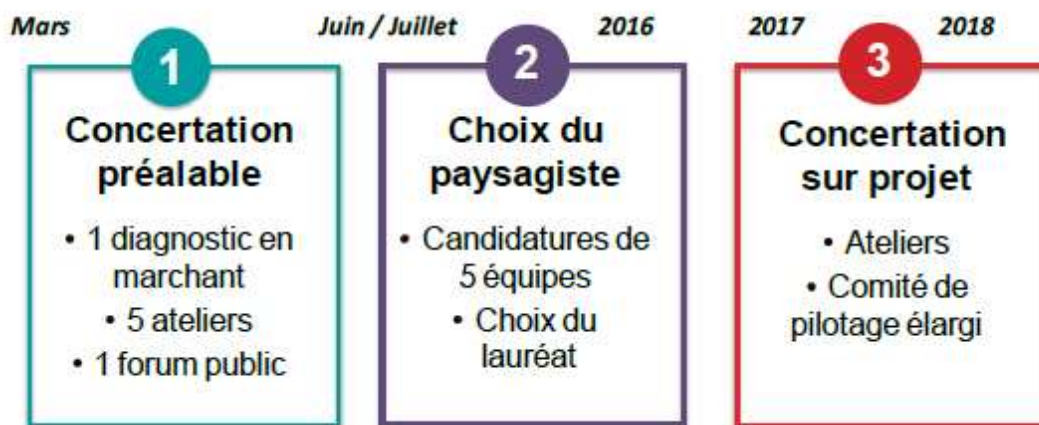
Ce temps de dialogue public se situe bien en amont de la phase projet. Le processus de désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre ne sera engagé qu'après cette concertation préalable.

### *Le processus général de concertation*

Le processus global de concertation se décompose en deux grandes phases qui suivent le rythme du projet et permettront d'établir un dialogue continu avec les habitants, les acteurs locaux et les usagers. Cela signifie que la démarche de concertation reprendra ensuite en 2017 lorsque l'équipe de maîtrise d'œuvre aura été choisie. Il ne s'agit pas seulement de construire le préprogramme de manière participative mais bien d'organiser le débat jusqu'à la finalisation du projet d'aménagement définitif du parc Bougainville, en poursuivant la concertation en phase projet de manière à le co-construire avec le maître d'œuvre.

Pour définir la forme et le contenu du parc Bougainville, il a été décidé de privilégier une méthode plutôt qu'une image qui valorisera surtout la capacité des candidats à s'inscrire dans une démarche de co-construction d'un projet avec les différents acteurs, notamment les habitants et les participants à la concertation.

Globalement, le processus de concertation se décompose donc de la manière suivante :



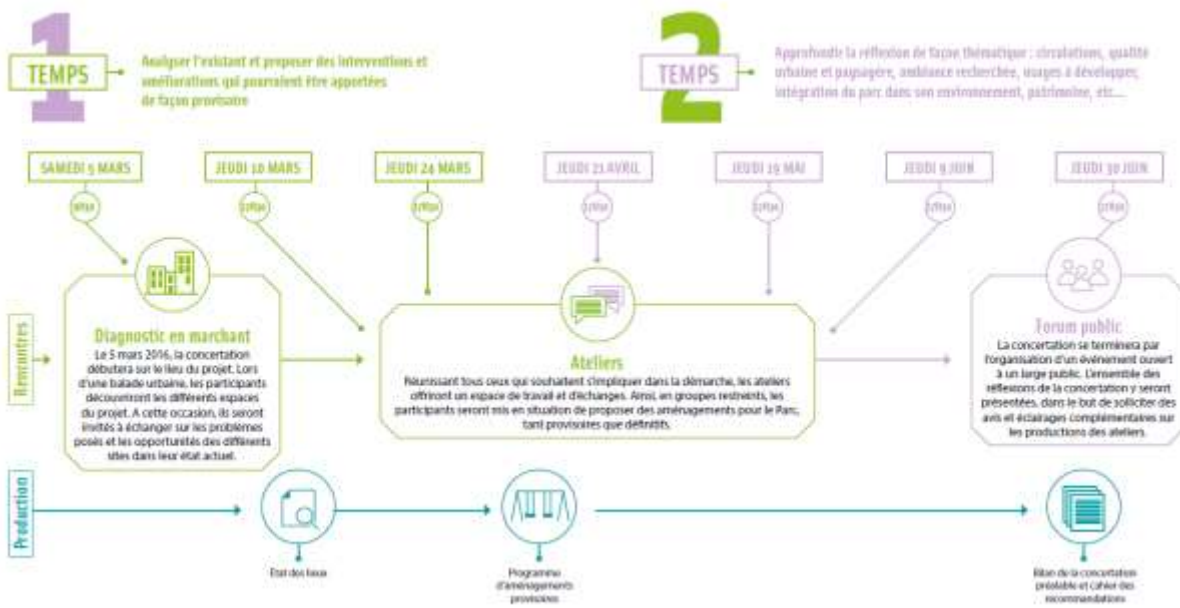
### Calendrier de la concertation préalable

- Février 2016 : Validation par le conseil d'administration de l'EPAEM des modalités de la concertation sur les aménagements provisoires et définitifs.
- Février à juillet 2016 : concertation préalable (ateliers, forum public ...)
- Août-septembre 2016 : élaboration du bilan de la concertation
- Novembre 2016 : Validation par le CA du bilan de la concertation et transmission du dossier de consultation aux cinq équipes concourantes (comprenant notamment le préprogramme, le bilan et cahier de recommandations issus de la concertation préalable).

### Le dispositif retenu

Afin de recueillir les besoins, idées et propositions des futurs usagers, une concertation préalable a été engagée conjointement sur le projet de Parc Bougainville définitif et ses aménagements provisoires.

Cette concertation a été organisée en deux temps : une première phase de réflexion sur les installations et animations provisoires du site en préfiguration du futur parc, puis une seconde sur les aménagements définitifs du parc Bougainville.



### Les ateliers de concertation

Il a été décidé de mettre en place une série d'ateliers de concertation ouverts à tous. De manière à mélanger les publics, l'EPAEM a cherché à réunir au sein de ces rencontres des publics diversifiés, notamment les représentants des associations locales et des structures de proximité, mais également les usagers et les habitants intéressés par le projet. Une phase de préparation et de mobilisation a permis d'identifier ces différents publics afin de les associer à la démarche dès le lancement des ateliers.

#### Atelier 1 du samedi 05 mars 2016 / diagnostic d'état des lieux et visite de site

- Partager les points de vue, les connaissances et éléments de compréhension quant à l'état existant du site,
- Analyser collectivement les atouts, les faiblesses et les contraintes du site.

#### Atelier 2 du jeudi 10 mars 2016 / Travail sur les aménagements provisoires (1/4)

- Approfondir le diagnostic d'état des lieux,
- Cibler les parcelles à prioriser pour la réalisation des aménagements provisoires,
- Choisir parmi différents types d'interventions possibles celles qui répondent le mieux aux besoins.

#### Atelier 3 du jeudi 24 mars 2016 / Travail sur les aménagements provisoires (2/4)

- Prendre connaissance des propositions spatialisées d'aménagements provisoires établies selon les priorités affichées par les participants,
- Lister les points forts et les faiblesses de chacun des scénarios pour faire émerger une proposition partagée, avec mise en évidence des points de consensus et des désaccords.

#### Atelier 4 du jeudi 21 avril 2016 / Lancement des réflexions sur les aménagements définitifs (1/4)

- Echanger sur le contexte d'opération et sur les évolutions urbaines du quartier élargi,
- Faire émerger les premiers enjeux urbains, paysagers, d'usages, patrimoniaux.

#### Atelier 5 du jeudi 19 mai 2016 / Travail sur les aménagements définitifs (2/4) et scénario de synthèse sur les aménagements provisoires (3/4)

- Approfondissement des enjeux et proposition d'un scénario alternatif de constructibilités,
- Finalisation de la proposition de programme pour les aménagements provisoires.

*Atelier 6 du jeudi 09 juin 2016 / Propositions pour le préprogramme des aménagements définitifs (3/4)*

- Approfondissement des propositions sur les thèmes usages et ambiances souhaitées,
- Mise en évidence des consensus et des désaccords.

*Forum Public du jeudi 30 juin 2016 / Partage des apports de la concertation avec le plus grand nombre (4/4)*

- Rencontre déambulatoire autour d'une exposition restituant pour chacun des thèmes les grandes recommandations des participants,
- Recueil des avis et nouvelles propositions pour compléter le préprogramme.

*Les lieux de la concertation*

Il a été décidé d'organiser les ateliers de concertation sur des lieux situés à proximité directe du site de projet de manière à ancrer la démarche localement. Cette décision poursuivait deux objectifs :

- Faciliter la mobilisation des publics de proximité directement concernés par le projet d'aménagement (résidents et usagers de la Cité Bellevue, du quartier Saint-Mauront, mais aussi du périmètre de l'extension).
- Partager la démarche avec les structures locales pour susciter une dynamique partagée et faire de ces acteurs des relais de la concertation à l'échelle locale.

Dans cette logique, plusieurs structures ont été contactées pour mettre en place un système d'ateliers tournants sur différents lieux, tous localisés dans le troisième arrondissement :

- Le Nomad' Café, localisé 11 boulevard de Briançon,
- La Maison pour Tous Saint-Mauront, localisée 77 rue Félix Pyat,
- Le Samu Social, localisé 10 boulevard Ferdinand de Lesseps.

Après le troisième atelier, les rencontres suivantes se sont déroulées dans les locaux du Samu social qui offraient plusieurs avantages et convenaient aussi bien aux participants qu'à l'équipe de maîtrise d'ouvrage pour les raisons suivantes :

- Facilité d'organisation logistique (disponibilité et capacité de la salle),
- Qualité de l'emplacement (à l'articulation entre le périmètre de projet et l'extension),
- Qualité de desserte (capacité de stationnement et proximité du métro Bougainville).

*La mise en place de focus group*

Dès la première rencontre, il a été décidé de poursuivre le travail de mobilisation au-delà de ce qui était convenu à l'origine et de ne pas s'en tenir aux seuls ateliers pour aller à la rencontre des publics : sur proposition de l'animation, il a notamment été convenu que l'on chercherait à identifier les publics « absents » de la concertation et que l'on proposerait en complément des temps d'échanges spécifiques et adaptés avec certaines catégories de personnes bien ciblées (dispositif de type mini publics et focus group, pour pouvoir intégrer leurs remarques et leurs réflexions au travail d'atelier).

Trois focus group ont donc été organisés en dehors des temps d'atelier et en partenariat avec les acteurs de terrain qui travaillent sur la Cité Bellevue (Association Le Fil à Initiatives, Association Pamplémousse enflammé, Secteur Jeunes de la MPT Saint-Mauront).

- Le 06 avril 2016 à la Maison pour Tous Saint-Mauront avec un public masculin de 14 à 17 ans ;
- Le 01 juin 2016 dans les locaux d'Art Palette, situés au cœur de la Cité Bellevue, avec des jeunes habitants des immeubles alentours et des mères de famille ;
- Le 01 juin 2016 entre 14h et 15h30 dans les locaux de la MPT Saint-Mauront, avec des jeunes (filles et garçons) du quartier de 12 à 14 ans.

Ces rencontres ont permis de réunir 30 participants (14 de sexe féminin et 16 de sexe masculin) et de partager le fruit des travaux en ateliers pour réagir aux propositions faites et les compléter. Nous revenons plus loin dans ce document sur les apports spécifiques de ces focus group.

### *Les outils de la mobilisation et de la communication*

En dehors des actions spécifiques qui sont détaillées par la suite, l'EPAEM a également cherché tout au long de la démarche à mobiliser directement ses partenaires. Des efforts significatifs ont notamment été réalisés pour faire circuler les informations relatives à la concertation dans les réseaux locaux (professionnels et citoyens) et auprès des fichiers contacts dont dispose l'EPAEM.

### *Les annonces légales*

Plusieurs avis de presse annonçant la concertation ont été publiés dans la presse locale :

- le 03 mars 2016 dans la Provence et dans la Marseillaise,
- le 24 mai 2016 dans la Provence,
- le 27 mai 2016 dans la Marseillaise.

### *Edition de supports communicants*

Un dépliant trois volets invitant les publics à participer à la démarche de concertation a été édité à 2200 exemplaires. Ce Flyer présente succinctement les objectifs de la démarche, le calendrier et les modalités de la concertation. Il comporte une invitation à s'inscrire ou à se renseigner avec les contacts téléphoniques et internet permettant de s'adresser à la maîtrise d'ouvrage.

Ce dépliant a été distribué aux acteurs locaux du quartier élargi et distribué à plusieurs reprises sur l'espace public à proximité du site de projet (Boulevard Lesseps, Cité Bellevue, rue Félix Pyat, Triangle Salengro-Briançon – dont traverse du Bachas, Docks Libres). Par ailleurs, 80 affiches ont été distribuées aux structures accueillant du public ainsi qu'aux commerçants du quartier.

La campagne de mobilisation mise en place en amont du Forum public a fait l'objet d'un traitement similaire sur la base d'un nouveau document de communication : 500 dépliants supplémentaires et 60 affiches ont été distribués dans le quartier.

### *L'actualisation du site internet de la concertation*

Plusieurs actions ont été entreprises pour communiquer sur la démarche de concertation via les moyens internet de l'EPAEM :

- Création d'une rubrique « Actualités de la concertation » placée en bandeau de première page sur le site principal de l'EPAEM,
- Annonce de chaque atelier de concertation dans la rubrique Actualités, un article lié permettant de prendre connaissance d'informations de détail (ODJ, infos pratiques, inscription),
- Mise en place d'un visuel cliquable en milieu de page pour rediriger les internautes vers un site dédié à la concertation : [euromediterraneeacte2.fr](http://euromediterraneeacte2.fr),
- Actualisation du site dédié à la concertation de l'EPAEM avec mise à disposition de toutes les informations liées à la concertation Bougainville (modalités et déroulé de la concertation...),
- Possibilité de donner son avis en ligne et de poser des questions à la maîtrise d'ouvrage (cette rubrique n'a fait l'objet d'aucun avis déposé pendant la période de concertation préalable),
- Possibilité de télécharger divers supports (supports pour les ateliers, supports de communication, comptes rendus des ateliers, documents utiles à la réflexion...),
- Mise à disposition d'une adresse mail spécifique pour communiquer avec l'EPAEM et poser des questions concernant la démarche : [concertation@euromediterranee.fr](mailto:concertation@euromediterranee.fr).

### *Fréquentation du site de la concertation*

L'EPAEM a analysé les statistiques de fréquentation du site de la concertation. Il en ressort les grands éléments suivants concernant l'activité du site pendant la période de concertation préalable :

- 6 326 sessions comptabilisées,
- 4 675 visiteurs uniques,
- 18 000 vues,
- Entre 20 et 70 visites par jour.

### *Présence sur les réseaux sociaux*

Les réseaux sociaux ont été utilisés pour relayer les informations relatives à la concertation du Parc Bougainville, notamment sur Facebook et Twitter.

La campagne de communication sur Facebook a été menée durant toute la période de la concertation préalable via la création d'un thème « concertation Parc Bougainville ». Par ailleurs, trois campagnes sponsorisées d'une semaine chacune ont été mises en œuvre, le 14 avril, le 12 mai et le 23 juin 2016.

La concertation a également eu une visibilité sur Twitter, avec la création du hastag #ParcBougainville. La rencontre du forum public a fait l'objet d'un tweet-live organisé par GoMet' (média métropolitain).

### *Le lien avec le dispositif des ADU*

La démarche de concertation a été articulée au dispositif des Ateliers de Découverte Urbaine mis en place par l'EPAEM depuis 2006 sur son périmètre d'intervention. Ces ateliers ouverts à tous visent à sensibiliser la population au projet d'aménagement urbain, de manière à mieux comprendre la ville, son fonctionnement et ses transformations. Il s'agit aussi plus globalement d'échanger avec les participants sur les enjeux de l'urbanisme et de l'architecture.

En lien avec la démarche de concertation, plusieurs ateliers ont été organisés autour du thème « Nature en ville ». Ces rencontres ont notamment permis :

- De partager les enjeux relatifs à la place de la nature en ville, en faisant le lien avec l'actualité de l'EPAEM concernant les projets en cours sur le périmètre de projet, dont le parc Bougainville,
- De relayer aux participants les informations relatives à la concertation préalable sur le Parc Bougainville, et inversement, de faire remonter à la maîtrise d'ouvrage la parole et les attentes des participants concernant ce projet d'aménagement.

Sont listés ci-dessous les différents ateliers « Nature en ville » organisés en parallèle de la démarche de concertation préalable :

- Le 15 mars 2016 avec le centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social,
- Le 18 et 19 avril 2016 avec l'école primaire Arenc Bachas,
- Le 28 avril 2016, avec la MPT Kléber,
- Le 21 et le 24 mai 2016 avec des particuliers dans le cadre des Samedi de Découverte Urbaine,
- Le 25 mai 2016 avec l'association Marseille autrement,
- Le 31 mai 2016 avec le Grand Port Maritime de Marseille,
- Le 07 juin 2016 avec le bailleur social Logirem,
- Le 21 juin 2016 avec le Centre Populaire d'Enseignement.

## *Analyse générale du dispositif de concertation*

### *La mobilisation des publics*

D'un point de vue quantitatif, la mobilisation des participants a été variable tout au long du processus. Au total, 145 personnes se sont déplacées aux réunions de concertation et se sont inscrites sur les registres, mais on note que le nombre de participants fluctue selon les rencontres : atelier 1 : plus de 50 participants, atelier 2 : 32 participants, atelier 3 : 22 participants, atelier 4 : 41 participants, atelier 5 : 24 participants, Forum Public : 46 participants).

Même si l'on pourrait toujours souhaiter davantage de participants, ces écarts n'ont pas remis en cause la bonne tenue des ateliers ni la qualité des débats, et l'on peut tirer les constats suivants :

- Une bonne diversité des publics (lieu de résidence, âge, type d'implication - habitants, professionnels, étudiants, associatifs...) tout au long des rencontres,
- Un équilibre satisfaisant entre public de proximité et métropolitain,
- Un noyau dur de participants fortement investis sur l'ensemble de la démarche.

Par ailleurs, la mise en place de focus group a permis d'ajuster le dispositif en cours de route pour relancer une dynamique ciblée de mobilisation. Ces réunions complémentaires ont ainsi fait remonter la parole et les avis de certains publics absents des ateliers, de manière à ce qu'ils soient aussi pris en considération.

Néanmoins, il est nécessaire de pointer les principales limites rencontrées, qui font que les objectifs quantitatifs et qualitatifs n'ont été que partiellement atteints malgré les efforts de communication réalisés :

- La quasi absence d'habitants issus de la Cité Bellevue (difficilement compensée par l'organisation des focus group),
- Un turn-over important des publics, avec une difficulté à inscrire la participation dans le temps long de la concertation en élargissant le noyau dur de participants présents à toutes les rencontres.

### *La dynamique de participation*

La concertation s'est déroulée dans une ambiance apaisée, avec des rencontres qui ont donné lieu à des débats constructifs y compris sur des points techniques difficiles à appréhender (pollution, schéma circulaire, processus d'opération...).

Un seul atelier a donné lieu à des débats plus vifs entre participants et maîtrise d'ouvrage sur le thème des constructibilités car la perspective de construire en lisière du Parc Bougainville a été mal perçue au début de la concertation, et est encore aujourd'hui mal comprise et/ou acceptée par certains riverains.

Globalement, on peut faire état de quatre points durs relatifs à des sujets complexes qui ne sont que partiellement compris ou acceptés au sortir de la concertation :

- L'articulation entre aménagements provisoires et définitifs,
- La différence entre budget d'aménagement et montant global d'opération,
- La différence entre périmètre d'opération et périmètre de projet,
- Le sujet des constructibilités sur le pourtour du parc.

### *Les apports de la concertation préalable*

La concertation sur les aménagements provisoires et définitifs a permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux urbains, paysagers, d'usages, patrimoniaux et mémoriels.

Quelques grands principes et attentes ont ainsi été posés :

1/ Faire du parc un levier pour réduire les fractures spatiales et sociales, faire du lien, retrouver une cohérence urbaine, faciliter la rencontre :

- Plusieurs éléments en lien entre eux : skate-parc, musculation, foot, basket, parcours santé, escalade...,
- Des stations de vélo, points gonflage pneus et fontaine d'eau à boire ainsi que des pistes cyclables en lisière du parc empruntables 24h/24,
- Une piste d'éducation routière,
- Des jeux pour la petite enfance et des espaces pour les parents,
- Des jeux pour tous les âges « classiques » (balançoires) mais robustes et en dur,
- Des espaces de glisse, d'escalade, de toboggans sur les pentes du parc,
- Des modules de jeux originaux grands formats,
- De grandes pelouses pour des activités libres,
- Des espaces plus animés pour se rencontrer, discuter, et des lieux plus tranquilles.

2/ Une attente très forte concernant la qualité de la végétalisation et la présence d'arbres de haute-tige dans le futur parc :

- Assurer une prédominance du végétal,
- Concevoir un parc pas trop linéaire ou rigide dans ses aménagements : laisser une place importante à la diversité, avec des lieux assez distincts les uns des autres pour plus de convivialité,
- Prévoir plusieurs types d'ambiance, avec des essences de plantations qui apportent des usages, des plaisirs et de sensations différentes,
- Concilier plusieurs approches : des espaces dégagés support d'activités mais aussi un décor plus intime, des plantations plus denses pour être en immersion dans la nature,
- Utiliser la végétation pour rendre le lieu agréable, rassurant, chaleureux,
- Prendre en compte les enjeux d'usages et de gestion dans les choix paysagers : limiter les zones inaccessibles, les recoins cachés.

3/ Une approche paysagère partagée avec l'EPAEM concernant la mise en valeur du futur parc en s'appuyant sur les ressources naturelles déjà présentes :

- Un principe de renaturation du ruisseau des Ayygalades pour valoriser l'histoire du lieu et apporter une végétation plus sauvage et spontanée,
- Un ruisseau naturel pour se tremper les pieds (exemple : Campagne Pastré, Parc Longchamp),
- Des enfants qui peuvent patauger, découvrir la faune et la flore du ruisseau,
- Des points d'eau, fontaines, jets d'eau directement accessibles pour se rafraîchir mais aussi jouer,
- Des plateformes de type estacade et des passerelles, ouvertes à la promenade, pour pouvoir être au contact de l'eau et pour intégrer le canal au parc.

4/ Faire en sorte que le parc soit surveillé, et ce afin de lever les craintes et les incertitudes concernant la gestion et la capacité d'entretenir mais aussi d'apaiser un site complexe

- Des points d'accès en lien avec les principaux lieux de passage : Deux évidences compte-tenu des circulations piétonnes actuelles et projetées : avoir un accès côté métro Bougainville et un autre accès depuis la Cité Bellevue. D'autres entrées secondaires à prévoir sur le pourtour du parc, en lien avec les centralités du quartier (Arenc, boulevard Briançon).



- Une accessibilité restreinte, mais qui ne pénalise pas le fonctionnement du quartier : Des conditions qui ne sont pas réunies pour permettre un accès libre de jour comme de nuit sur l'ensemble du parc. Un mix parc ouvert /fermé selon les secteurs, en tenant compte des enjeux soulevés par les riverains (principe de mise à distance du parc par rapport aux façades des habitations existantes).
- Un parc fermé sur certaines parties, mais le plus transparent possible : Ouvrir le parc sur l'extérieur, éviter les recoins isolés, les barrières physiques et visuelles. Réfléchir à des modalités de clôture innovantes (limiter les grilles autant que possible).

### *Conclusion et suite de la concertation préalable*

Le processus d'ensemble de la concertation était relativement complexe à saisir, du fait de l'articulation entre aménagements provisoires et définitifs, qui renvoient à des temporalités, des enjeux et des contraintes différentes. Comprendre cette imbrication impliquait un investissement continu des participants sur le cycle d'ateliers, ce qui génère en contrepartie un risque de mise à l'écart du processus pour des personnes moins désireuses de s'investir (par incompréhensions, désintérêt). Cependant, le forum public a bien joué son rôle d'évènement fédérateur permettant de partager sur un temps donné l'ensemble des apports de la concertation avec un public plus ponctuel.

#### 1 / Concertation préalable : mars 2016 - juillet 2016

Cette première phase de concertation s'est clôturée par l'élaboration du bilan de la concertation (en annexe) et d'un cahier de recommandations qui sera transmis aux 5 équipes retenues dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre du Parc Bougainville. Il leur sera demandé de prendre en compte les apports de cette concertation préalable dans le cadre de leur proposition (2<sup>e</sup> phase du concours).

#### 2 / Procédure concours et choix du paysagiste : septembre 2016 – février 2017

Euroméditerranée a sélectionné lors d'un jury qui s'est tenu le 27 septembre 2016, cinq équipes de maîtrise d'œuvre admises à remettre une offre en vue de la réalisation des aménagements définitifs du parc Bougainville. Suite à cette première sélection, les cinq équipes admises à concourir se verront transmettre tous les documents complémentaires relatifs au projet de futur parc, notamment le bilan et le cahier de recommandations issus de la concertation. Elles auront ensuite un délai imposé pour intégrer ces documents à leur réflexion et formuler une proposition méthodologique. Contrairement à ce qui peut être fait habituellement, il ne sera pas demandé aux équipes de proposer une image mais plutôt d'expliquer son parti-pris ainsi que l'approche retenue et les moyens mis en œuvre pour co-construire le parc en concertation avec les futurs usagers et les habitants.

A l'issue de cette deuxième phase de concours, l'équipe lauréate sera retenue lors d'un second jury qui se tiendra en janvier 2017, pour assurer une mission complète (conception/réalisation) du parc Bougainville.

#### 3 / Concertation en accompagnement du projet (2017-2018)

Une fois l'équipe de maîtrise d'œuvre désignée, la concertation pourra reprendre : des ateliers seront organisés en cours d'élaboration du projet, sur chacune des phases (esquisse, avant-projet, projet). L'équipe de maîtrise d'œuvre pourra ainsi échanger et approfondir progressivement le projet en lien avec les riverains et futurs usagers. Par ailleurs, il sera proposé que deux personnes impliquées dans les ateliers de concertation puissent participer aux comités techniques : elles seront invitées à représenter les riverains et futurs usagers dans le cadre de ces comités techniques, qui valideront le projet à ses différentes phases d'étude.

Le bilan complet de la concertation est annexé au présent rapport.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le bilan de la concertation préalable aux aménagements provisoires et définitifs du Parc Bougainville.

ANNEXE : Rapport final du bilan de la concertation